



## FRANCE-MONACO : UN FRONT COMMUN DANS LA PRÉSERVATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PRINCIPAUTÉ

### Compte rendu de l'accueil à Paris d'une délégation du Conseil national de Monaco

4 et 5 juillet 2023

À l'invitation du groupe interparlementaire d'amitié France-Monaco présidé par Mme Dominique Estrosi-Sassone, une délégation du Conseil national de Monaco conduite par sa Présidente, Mme Brigitte Boccone-Pagès, a été reçue les 4 et 5 juillet 2023 au Sénat.

Cet accueil, longtemps attendu après une période de suspension des rencontres bilatérales du fait de la crise sanitaire, a permis de renouer avec une tradition de dialogue constructif entre les deux assemblées.



La délégation du Conseil national de Monaco reçue par M. le Président du Sénat au Petit Luxembourg

Outre sa Présidente, la délégation était composée de : MM. Jean-Louis Grinda, Vice-président, Franck Julien, Président de la commission des Finances et de l'Économie nationale, Franck Lobono, Président de la commission des Intérêts Sociaux et des Affaires diverses, Thomas Brezzo, Président de la commission de Législation, Fabrice Notari, Président de la commission des Relations extérieures, et Mmes Béatrice Fresko-Rolfo, Présidente de la délégation monégasque auprès de l'Assemblée

parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), et Mathilde Le Clerc, Présidente de la commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. Les vingt-quatre Conseillers nationaux de la Principauté sont élus au suffrage universel direct et sont co-législateurs avec le Prince Souverain, notamment s'agissant de la ratification des traités.

### I. Des entretiens et rencontres de haut niveau pour exposer les positions du Conseil national sur des enjeux majeurs pour l'avenir de la Principauté

«Notre délégation est porteuse d'un avis unanime du Conseil national sur plusieurs sujets d'importance vitale pour notre pays », a affirmé Mme Brigitte Boccone-Pagès.

#### A – Les enjeux spécifiques des travailleurs français à Monaco

Véritable poumon économique de la Riviera française, Monaco voit transiter chaque jour 60 000 travailleurs pendulaires dont 50 000 Français, confrontés de façon croissante à une pénurie de logement et à une saturation des déplacements.

La Principauté abrite par ailleurs une communauté française de 9 300 personnes, soit presque autant que les Monégasques eux-mêmes (9 600). Il s'agit de la première communauté à Monaco. Cette présence française est très visible dans le secteur public, où deux tiers des emplois sont occupés par nos compatriotes.

Aussi, les réunions de travail au Sénat ont permis d'évoquer en détail plusieurs sujets majeurs se rapportant aux intérêts de la

France aussi bien qu'à ceux des Français de Monaco, tels que :

- la volonté commune de loger les salariés français à proximité de la Principauté, dans les communes voisines des Alpes-Maritimes. Les élus du Conseil national ont réitéré leur proposition d'avancer ensemble dans la construction de nouveaux logements au bénéfice des salariés français. Relever le défi du logement devient désormais un enjeu d'attractivité professionnelle de la Principauté et conditionne même la problématique de la mobilité ;

- le souhait de fluidifier la mobilité entre les Alpes-Maritimes et Monaco, notamment grâce à l'amélioration de la fréquence et de la capacité des trains, à la mise en service prochaine de la nouvelle bretelle de l'A8 entre la Turbie et Beausoleil et à la demande du Conseil national d'un projet structurant d'envergure pour anticiper les années futures, à l'image d'un métro qui pourrait relier Nice à Vintimille, en Italie ;

- la consolidation d'une offre de soins de qualité en Principauté, qui s'adresse à un bassin de patientèle de plus de 140 000 personnes entre Monaco et les territoires voisins et qui bénéficie très largement aux ressortissants français.



Réunion de travail entre la délégation du Conseil national et les Sénateurs du groupe d'amitié France-Monaco en présence de Son Exc. M. Christophe Steiner Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Monaco en France

### **B – La recherche d'un accord d'association équilibré entre Monaco et l'Union européenne**

Un message clair a été porté par la délégation monégasque dans une période déterminante pour l'avenir du modèle économique et social de la Principauté, celui de « la défense d'un modèle national original pour protéger les générations futures ».

Au cours d'un entretien avec M. Jean-François Rapin, Président de la commission des Affaires européennes, les élus ont évoqué « les lignes rouges défendues par le Conseil national ». Sa Présidente, Mme Brigitte Boccone-Pagès, a affirmé : « nous prendrons nos responsabilités, car nous avons été élus pour défendre nos concitoyens. C'est au Conseil national qu'il reviendra in fine de ratifier ou non cet accord. Nous ne voulons pas d'un accord négocié dans l'urgence et à tout prix ».



Réunion de travail entre la délégation du Conseil national et le Président de la commission des Affaires européennes du Sénat

L'hypothèse d'un accord d'association avec l'Union européenne pose des défis majeurs, non seulement par rapport au modèle de la Principauté, mais également à la relation particulière qu'entretiennent la France et Monaco au travers des accords qui lient les deux États. La délégation du Conseil national a fait part de son souhait d'avancer sans dogmatisme, en réaffirmant la convergence stratégique entre la France et Monaco sur des enjeux très concrets (emploi, logement, enseignement supérieur, etc.).

### **C – Le nécessaire soutien de la France à la position de la Principauté**

Pour Mme Dominique Estrosi-Sassone, Présidente du groupe d'amitié France-Monaco, « il n'est pas dans l'intérêt de la France que Monaco renonce à son modèle économique et social. Un accord qui ne préserverait pas les spécificités de la Principauté pénaliserait d'abord les Français des communes limitrophes ou ceux qui vivent à Monaco et qui bénéficient de nombreuses priorités en particulier en matière d'emploi, de logement et de santé. Le Gouvernement français doit peser dans les négociations pour soutenir cette position ».

Le Président du Sénat, M. Gérard Larcher, s'est dit lui aussi en faveur de la défense de ce modèle à travers la préservation des conventions bilatérales, « essentielles pour maintenir la communauté de destin franco-monégasque ».

## **II. Le salut en séance publique : un temps fort soulignant l'amitié franco-monégasque**

### **A – Une délégation chaleureusement saluée en séance publique**

Étape importante de la visite de la délégation du Conseil national au Sénat, un salut officiel en séance publique s'est tenu le mercredi 5 juillet, témoignant ainsi de la relation privilégiée entre les deux assemblées. La délégation, installée en tribune d'honneur, a été longuement et chaleureusement applaudie par les Sénateurs et les membres du Gouvernement présents lors des questions d'actualité, moment important de la vie démocratique de notre pays.



*Le salut en séance publique de la délégation en tribune officielle aux côtés de Mme Estrosi-Sassone*

### **B – Un message du Président du Sénat qui témoigne de la proximité entre les deux chambres**

Ce moment solennel a aussi permis de rappeler que l'amitié entre les deux chambres s'est tissée au fil du temps. Les relations entre le Conseil national et le Sénat se sont intensifiées à partir de l'année 2006, date de création du groupe interparlementaire d'amitié France-Monaco au Sénat.

Le Président du Sénat a rappelé que « cette visite s'inscrit dans le cadre des échanges réguliers entre le Sénat et la Principauté de Monaco, dont les liens avec la France sont si étroits, en particulier pour nos concitoyens du département des Alpes-Maritimes qui y travaillent quotidiennement ».

M. Gérard Larcher a par ailleurs « souhaité à nos amis monégasques de fructueux échanges, en formulant le vœu que cette session de travail interparlementaire contribue à renforcer davantage encore les relations entre nos deux pays ».



*La délégation reçue au Petit Luxembourg pour un entretien avec le Président du Sénat conclu par la signature du livre d'or*

La délégation monégasque a également pu échanger avec MM. Roger Karoutchi, Vice-président du Sénat, et Christian Cambon, Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, ainsi que MM. Claude Kern, Vice-président de la commission des Affaires européennes, et Alain Milon, Président de la délégation française auprès de l'APCE.

## **III. La visite de l'Institut océanographique de Paris**

Au cours de sa visite à Paris, la délégation monégasque s'est enfin rendue, avec plusieurs Sénateurs français, à l'Institut océanographique (« Maison des océans et de la biodiversité »), fondé en 1906 par Albert I<sup>er</sup>, Prince de Monaco, pour y rencontrer son Directeur général, M. Robert Calcagno, et évoquer avec lui la protection des océans, une cause commune défendue par les deux États.

La Principauté de Monaco, très engagée dans la lutte contre le changement climatique, met tout en œuvre pour déployer une économie décarbonnée sur son territoire. Le Prince Souverain a également pesé pour que la question des océans soit intégrée aux négociations mondiales sur le climat. C'est d'ailleurs la métropole de Nice, voisine de la Principauté, qui accueillera en juin 2025 la Conférence des Nations Unies sur les Océans.

\*

À l'issue de cette visite au plus haut niveau, avec non moins de sept Présidents de commissions et la Présidente du Conseil

## FRANCE-MONACO : UN FRONT COMMUN DANS LA PRÉSERVATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PRINCIPAUTÉ

national, les parlementaires ont renouvelé leur engagement à renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les deux assemblées, en particulier pour faire avancer les dossiers stratégiques qui concernent une grande partie des habitants des Alpes-Maritimes.

À l'heure où les réponses construites en commun apparaissent comme indispensables sur tous ces sujets (logement, santé, transports...), les travaux menés dans le cadre de cet accueil ont permis de renforcer la compréhension mutuelle de ces enjeux et de poser les bases de coopérations futures.

4

### Composition de la délégation du Conseil national de Monaco Groupe politique : L'Union – Union Nationale Monégasque



**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES**  
Présidente du Conseil national



**M. Jean-Louis GRINDA**  
Vice-président du Conseil national



**M. Franck JULIEN**  
Président de la commission des Finances et de l'Économie nationale



**M. Franck LOBONO**  
Président de la commission des Intérêts sociaux et des Affaires diverses



**M. Thomas BREZZO**  
Président de la commission de Législation



**M. Fabrice NOTARI**  
Président de la commission des Relations extérieures



**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO**  
Présidente de la délégation monégasque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe



**Mme Mathilde LE CLERC**  
Présidente de la commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports



**M. Dominique ESTROSI-SASSONE**  
Présidente du groupe interparlementaire d'amitié - Sénateur des Alpes-Maritimes (Les Républicains)

### Composition du groupe d'amitié :

[https://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_673.html](https://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_673.html)